Le 13 novembre 1944, déclaration à la Préfecture de police de la création officielle de l'UJRE (Journal Officiel du 12 décembre 1944). Extraits des statuts de l'UJRE.

Documents

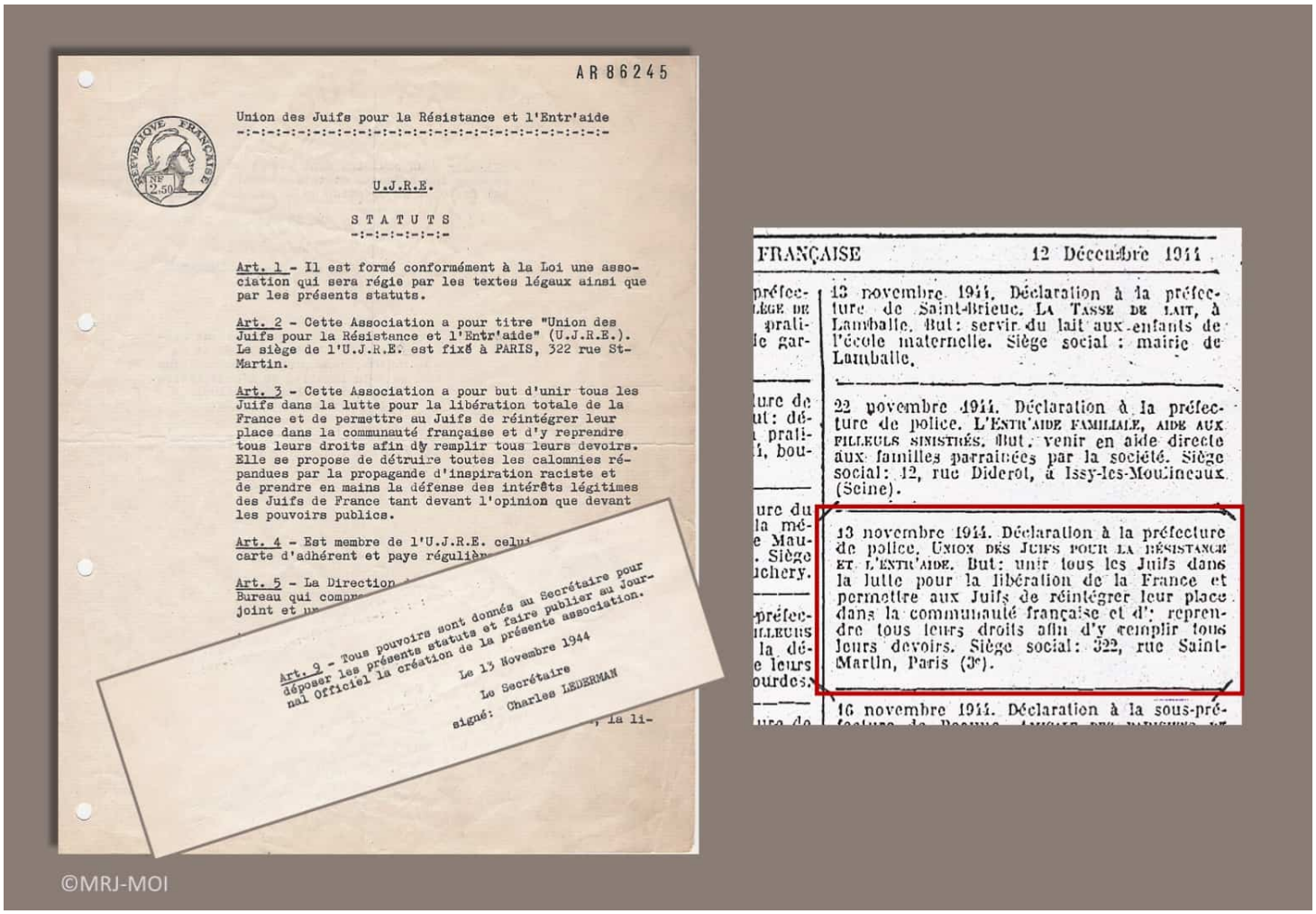

AR 86245

Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide

U.J.R.E.

STATUTS

Art. 1 - Il est formé conformément à la Loi une association qui sera régie par les textes légaux ainsi que par les présents statuts.

Art. 2 - Cette Association a pour titre "Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide" (U.J.R.E.). Le siège de l'U.J.R.E. est fixé à PARIS, 322 rue St-Martin.

Art. 3 - Cette Association a pour but d'unir tous les Juifs dans la lutte pour la libération totale de la France et de permettre au Juifs de réintégrer leur place dans la communauté française et d'y reprendre tous leurs droits afin d'y remplir tous leurs devoirs. Elle se propose de détruire toutes les calomnies répandues par la propagande d'inspiration raciste et de prendre en mains la défense des intérêts légitimes des Juifs de France tant devant l'opinion que devant les pouvoirs publics.

Art. 4 - Est membre de l'U.J.R.E. celui

carte d'adhérent et paye régulièr

Art. 5 - La Direction

Bureau qui compo

joint et un

Art. 9 - Tous pouvoirs sont donnés au Secrétaire pour déposer les présents statuts et faire publier au Journal Officiel la création de la présente association.

Le 13 Novembre 1944

Le Secrétaire

signé: Charles LEDERMAN

FRANÇAISE 12 Décembre 1944

13 novembre 1944. Déclaration à la préfecture de Saint-Brieuc. LA TASSE DE LAIT, à Lamballe. But: servir du lait aux enfants de l'école maternelle. Siège social : mairie de Lamballe.

22 novembre 1944. Déclaration à la préfecture de police. L'ENTR'AIDE FAMILIALE, AIDE AUX FILLEULS SINISTRÉS. But: venir en aide directe aux familles parrainées par la société. Siège social: 12, rue Diderot, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

13 novembre 1944. Déclaration à la préfecture de police. UNION DES JUIFS POUR LA RÉSISTANCE ET L'ENTR'AIDE. But: unir tous les Juifs dans la lutte pour la libération de la France et permettre aux Juifs de réintégrer leur place dans la communauté française et d'y reprendre tous leurs droits afin d'y remplir tous leurs devoirs. Siège social: 322, rue Saint-Martin, Paris (3e).

16 novembre 1944. Déclaration à la sous-préfecture

©MRJ-MOI

Document, 1944 © Arch. de la préf. de police de Paris_montage MRJ. (DR)

https://museemrjmoi.com